Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays de Villersexel



Pièce 16
Bilan de la concertation

Dossier Enquête Publique	
	Le Président,

PLUi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel

Février 2026



ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ACEIF

O.G.E. Office de Génie Écologique

Métis Ingénierie

mp2i conseil
Management de Projet
Ingénierie en infrastructure
Conseil

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-SAÔNE

1. Objet du bilan

Le présent document constitue le **bilan de la concertation** menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel.

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel (CCPV) a fait le choix de mettre en place une démarche de concertation qui associe en amont les habitants et qui sollicite leur expertise et leur participation active dès la phase de réalisation du diagnostic. Avec la mise en place d'une telle démarche de concertation, la CCPV a souhaité susciter une dynamique citoyenne pour que le PLUI soit co-construit avec l'ensemble des habitants et des partenaires. C'est en effet l'identité même du territoire, ainsi que la qualité de vie de ses habitants qui sont en jeu.

Pour que réelle concertation il y ait et pour garantir son efficacité, le travail de concertation a démarré dès la première phase de réalisation du PLUI et s'est poursuivi jusqu'à sa finalisation.

Ce bilan est établi conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, qui prévoient :

- l'organisation d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la présentation d'un bilan de cette concertation préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil communautaire,

Ce bilan a pour objet :

- de rappeler les modalités de concertation définies lors de la prescription,
- de retracer l'ensemble des actions mises en œuvre,
- de présenter les principales contributions recueillies,
- d'exposer la manière dont ces contributions ont nourri la réflexion,
- de constater la conformité du déroulement de la concertation aux engagements initiaux.

2. Rappel du cadre et des modalités fixées lors de la prescription (2016)

Par délibération du 7 juin 2016, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel (CCPV) a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants relatifs à la concertation.

Cette délibération a fixé les modalités selon lesquelles la population, les acteurs locaux et les communes membres seraient associés à l'élaboration du projet.

La concertation devait permettre :

- d'informer régulièrement la population de l'avancement du projet ;
- d'ouvrir des espaces d'échange et de débat ;
- de garantir la possibilité pour toute personne intéressée de formuler des observations.

Les modalités retenues s'articulaient autour de trois grands axes :

2.1. Modalités pour s'informer

- Affichage des délibérations au siège communautaire et dans les mairies ;
- Diffusion d'articles dans le journal communautaire et les bulletins municipaux ;
- Création d'une rubrique dédiée au PLUi sur le site internet ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation aux grandes étapes ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Diffusion de lettres d'information spécifiques.

2.2 Modalités pour débattre et échanger

- Organisation d'ateliers participatifs ;
- Réunions publiques à chaque phase structurante ;
- Possibilité de rencontres et de rendez-vous ;
- Association des élus communaux ;
- Réunions sectorielles (notamment agricoles).

2.3 Modalités pour s'exprimer

- Mise à disposition d'un registre de concertation dans les 34 communes et au siège de la CCPV ;
- Possibilité d'adresser des observations par courrier ou par voie électronique jusqu'à l'arrêt du projet.

Ces modalités ont constitué le cadre de référence tout au long de la procédure.

3. Mise en œuvre effective de la concertation

La délibération de prescription du 7 juin 2016 marque le lancement officiel de la procédure. Les outils d'information et d'expression ont été mis en place dès cette phase.

La CCPV a fait le choix d'une démarche progressive et structurée, associant les habitants dès la phase de diagnostic et poursuivie jusqu'à la phase réglementaire. La concertation ne s'est pas limitée à un cadre formel minimal : elle a constitué un fil conducteur de la procédure.

3.1 Informer : une communication continue et plurielle

En parallèle des réunions publiques, ateliers et permanences organisés aux différentes étapes de l'élaboration, la Communauté de Communes du Pays de Villersexel a mis en place un dispositif structuré de communication afin d'assurer une information large, continue et identifiable autour du PLUi.

L'information du public s'est appuyée sur plusieurs supports complémentaires sur lesquels nous allons revenir en détails ci-après :

- Affichage des délibérations successives ;

- Articles dans les supports communautaires (revue communautaire 2022, 2023, 2025)
- Publications dans la presse locale ;
- Utilisation de l'application Panneau Pocket ;
- Diffusion de 4 lettres d'information spécifiques au PLUi dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire ;
- Mise à jour régulière d'une rubrique dédiée sur le site internet communautaire.

Cette information régulière a permis de garantir la transparence du processus et d'éviter toute rupture entre les différentes phases.

3.1.1 Identité visuelle et charte graphique

Afin de rendre la démarche lisible dans la durée, un logo spécifique au PLUi a été créé et décliné sur l'ensemble des supports de communication (affiches, flyers, site internet, supports de réunion).

Une charte graphique dédiée a été élaborée afin :

- d'identifier immédiatement les documents relatifs au PLUi,
- d'assurer une cohérence visuelle tout au long de la procédure,
- de renforcer la visibilité et la compréhension du projet auprès des habitants.

Cette identité visuelle, reprenant les couleurs du logo de la CCPV a contribué à structurer la communication et à inscrire la démarche dans le temps.

3.1.2 Onglet dédié au PLUi sur le site de la CCPV

Un onglet spécifique consacré au PLUi a été créé sur le site internet de la Communauté de communes.

L'adresse du site : https://cc-villersexel.fr/urbanisme-plui-du-pays-de-villersexel

Cet espace dédié a permis :

- la présentation générale de la démarche,
- la publication d'un article explicatif présentant les objectifs et les enjeux du PLUi,
- l'information sur les différentes étapes et réunions organisées,
- la mise à disposition des supports de présentation,
- la mise à disposition des lettres du PLUI ;
- l'accès aux documents d'étape (diagnostic, PADD, supports synthétiques),
- la diffusion des coordonnées permettant de formuler des observations.

Exemple d'un article de présentation présent sur le site :



Le site internet a constitué un support d'information continu, accessible à tout moment.

3.1.3 Supports imprimés et diffusés sur les réseaux : flyer et affiches[1]

Plusieurs supports ont été élaborés et diffusés sur le territoire et sur les réseaux tout au long de la procédure :

- 4 lettres d'informations du PLUI du PLUi,
- des affiches annonçant les réunions publiques,
- des supports d'information distribués dans les boites aux lettres des habitants

Ces documents ont été diffusés :

- dans les mairies,
- dans les boites aux lettres des habitants
- au siège de la CCPV,
- dans les lieux publics,
- par l'intermédiaire des relais municipaux.

Ils ont contribué à assurer une information de proximité et à favoriser la participation.

[1] La présentation des différents documents n'est pas exhaustive.

Une première lettre a été diffusée pour expliquer ce qu'était un PLUI, comment les habitants allaient être sollicités et annoncer les premières actions de concertation :





Une deuxième lettre a été diffusée pour annoncer les ateliers citoyens du PADD à venir.





Une troisième lettre annonce les réunions publiques de restitution du diagnostic.





Une quatrième lettre diffuse des informations sur le PADD et annonce les prochains rdv.





Un milieu naturel riche et sensible

Les constats

- De nombreux périmètres d'inventaire et de protection de la faune et de la flore
- L'eau omniprésente avec des problématiques d'inondations, de ruissellements, de captages, d'assainissement...
- Des paysages naturels variés constitués de vallées, plateaux et collines largement boisés et agricoles (prairies et cultures)
- Seulement 3,7% du territoire est urbanisé

Les défis

- Assurer le maintien et la qualité de la ressource en eau
- Préserver les espaces naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées à ces milieux ; limiter l'expansion des plantes invasives
- Intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement
- Limiter la consommation foncière
- Veiller à l'intégration des constructions nouvelles dans le paysage

Une démographie peu dynamique

Les constats

- 7 856 habitants en 2019 : la population baisse depuis 2013
- Mais le nombre de ménages progresse : nouveaux arrivants, décohabitation des jeunes, séparations...
- 67% des ménages sont composés d'une personne isolée ou d'un couple sans enfant
- Les personnes de + de 60 ans représentent 33% de la population
- La catégorie des + de 75 ans compte 50 personnes supplémentaires entre 2013 et 2018

Les défis

- Conserver une population équilibrée entre jeunes et seniors, entre actifs et retraités, entre familles et personnes seules
- Renouveler et adapter le parc de logements pour renforcer l'attractivité des bourgs et villages
- Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Un parc de logements peu diversifié et ancien

Les constats

- Un niveau de construction modeste : environ 20 logements par an entre 2010 et 2019, dont 6 dans les bourgs de Villersexel, Esprels, Athesans et 14 dans les villages
- Des pavillons individuels largement majoritaires : 87 % des résidences principales, plutôt sous occupés par des ménages de petite taille
- Des logements locatifs peu nombreux : 21% du parc
- Des logements vacants en augmentation : 398 logements en 2019 dont une centaine situés à Villersexel
- Plus de la moitié des logements ont plus de 50 ans

Les défis

- Maîtriser le développement urbain entre interventions sur le parc vacant et constructions de nouveaux logements
- Préserver le cadre de vie de qualité et valoriser le centre historique des bourgs et villages
- Accompagner la modernisation et la rénovation thermique du parc le plus ancien
- Diversifier le parc de logements pour développer une offre en adéquation avec les nouveaux besoins des ménages

Mobilité, équipements et vie sociale

Les constats

- Un territoire accessible pour ses résidents grâce à un réseau dense de voiries
- Une dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens
- Des équipements et services concentrés dans les bourgs de Villersexel, Esprels et Athesans et dans une moindre mesure dans le pôle de Courchaton
- Une armature territoriale hiérarchisée entre bourgs, pôles relais et villages
- Une vie associative municipale dynamique

Les défis

- Renforcer les pôles et trouver des complémentarités avec les villages d'une part et, avec l'offre existante en dehors de la Communauté de Communes d'autre part
- Construire des mobilités pour connecter population, équipements et services
- Maintenir la vitalité du territoire

Économie et tourisme

Les constats

- Une forte mobilité professionnelle vers les pôles de Montbéliard, Vesoul, Belfort et Lure
- 60% des actifs sont des employés et ouvriers
- Un territoire spécialisé vers l'action sociale et la santé (ESAT, Maison d'enfants...)
- Plusieurs zones d'activités plus ou moins spécialisées (artisanal, commerces, services), avec des disponibilités foncières inégales
- Une offre d'hébergements touristiques en lien avec une nature préservée parcourue par des chemins de randonnée et itinéraires cyclables
- Plusieurs édifices patrimoniaux protégés

Les défis

- Préserver les forces économiques en place et répondre à leurs besoins
- Assurer la complémentarité des zones d'activités présentes
- Valoriser davantage le potentiel touristique
- Prendre en compte l'offre touristique des territoires voisins pour créer un réseau

Une agriculture en profonde mutation

Les constats

- Une réduction continue des actifs agricoles et du nombre des exploitations
- Une surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation de 90 hectares inférieure à la moyenne départementale (115 hectares)
- La plupart des communes ont plus de 50 % de leur territoire en prairie permanente
- Une majorité d'exploitations en production de bovins lait avec une tendance à la régression du cheptel laitier à la faveur des bovins allaitants
- Des cultures tournées vers l'alimentation du bétail
- Une présence très faible de maraîchage ; une vingtaine d'exploitations proposent des produits en circuit court

Les défis

- Garantir la pérennisation des sites existants et faciliter leur reprise : maintien d'espaces agricoles attenants aux bâtiments, évolution du bâti, création ou accès au logement, accès au foncier agricole...
- Maintenir des conditions optimales pour l'accueil de l'élevage : accès aux pâturages, à l'eau
- Augmenter la valeur ajoutée produite et développer des productions sous représentées : maraîchage et activités de diversification complémentaires en lien avec le tourisme

PLUi | LETTRE d'information N°4 | Mars 2023

Flyers annonçant les réunions publiques



1.4 Articles de presse

Des articles ont été publiés régulièrement dans la presse locale afin d'informer la population:

- du lancement de la démarche,

Senargent-Mignafans

Un projet pour l'avenir du territoire

Réunis en conférence des maires, les élus des 34 communes de l communautés de communes du pays de Villersexel (CCPV) ont pris connaissance du projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui était à l'ordre du jour.

L'Est Républicain - 31 mars 2022 à 18:15 - Temps de lecture : 2 min



MM. Daniel Clerc et Alain Buchot ont travaillé avec les spécialistes d'Espaces et Territoires.

cE plan local d'urbanisme (PLUI) a été présenté par MM. Daniel Clerc et Alain Buchot, président et vice-président de la CCPV. Il transcrit et planifie la politique de territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Une étude fort intéressante et particulièrement complète a été réalisée par Espace et Territoires, un établissement de la région nancéenne, spécialisée en ce domaine.

La décision d'élaboration du PLUI n'est pas nouvelle, elle a été approuvée par délibération en date du 7 juin 2016. Il couvrira les 34 communes et se substituera aux PLU et cartes communales en vigueur.

Son but est de transcrire et planifier le projet de développement du territoire : il réglemente les constructions, délivre les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme et met en œuvre les principes du développement durable.

Toutes les communes sont concernées et la CCPV met en place une démarche de concertation publique en associant les habitants à son élaboration, et dès son démarrage, ils seront invités régulièrement à s'exprimer sur le projet.

Il est aussi prévu des ateliers de concertation, des registres d'observations dans chaque mairie, et une plate-forme interactive pour se tenir informé. D'autre part, un collectif de citoyens constitué de référents communaux sera chargé d'alimenter et de suivre la construction du PLUI.

Pour son élaboration, une « charte de gouvernance » a été proposée aux élus et validée à l'unanimité par le conseil communautaire, et va leur permettre de travailler d'une façon logique et efficace pour l'aménagement du territoire des 10 à 15 années à venir. Il s'agit d'exprimer un projet d'aménagement et de développement durables en collaboration avec les communes, de prendre en compte la diversité du territoire, de maintenir la compétence des maires et de garantir une communication efficace.

Économie | Finance et fiscalité +

https://c.estrepublicain.fr/economie/2022/03/31/un-projet-pour-l-avenir-du-territoire

- de l'organisation des réunions publiques,

https://c.estrepublicain.fr/politique/2022/05/09/des-reunions-publiques-sur-le-plan-d-urbanisme



Pays de Villersexel

Des réunions publiques sur le plan d'urbanisme

L'Est Républicain - 09 mai 2022 à 17:43 - Temps de lecture : 1 min

La Communauté de communes du Pays de Villersexel a choisi de donner la parole aux habitants. Ses élus souhaitent que l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) soit une démarche collective et participative. Pour en parler avec les habitants de 34 communes de la CCPV et évoquer des problèmes comme les logements, les commerces ou la forêt, trois rendez-vous citoyens sont organisés :

- Mardi 10 mai à 18 h à la salle des fêtes d' Esprels pour les communes d'Esprels, Oricourt, Oppenans, Aillevans, Longevelle, Saint-Sulpice, Villersexel, Moimay, Marast, Autrey-le-Vay, Pont-sur-l'Ognon, Bonnal, Tressandans, Beveuge, Saint-Ferjeux, Les Magny, Villers-la-Ville et Senargent.

- Mercredi 11 mai à 18 h à la salle des fêtes de Courchaton le pour les communes de Granges-le-Bourg, Granges-la-Ville, Crevans et La Chapelle, Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Courchaton, Grammont, Georfans, Melecey, Fallon.

- Jeudi 12 mai à la salle des fêtes de Mignavillers pour les communes de Gouhenans, La Vergenne, Villafans, Athesans-Étroitefontaine, Mignavillers, Senargent-Mignafans.

Politique | Villersexel +

https://c.estrepublicain.fr/economie/2022/05/27/l-urbanisme-passe-a-l-echelle-de-l-intercommunalite

Meurthe-et-Moselle économie

Courchaton

L'urbanisme passe à l'échelle de l'intercommunalité

L'Est Républicain - 27 mai 2022 à 18:18 - Temps de lecture : 1 min



La plupart des communes étaient représentées. Photo ER /

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été passé en revue lors d'une réunion de concertation à la salle des Fêtes de Courchaton. Des représentants de la Communauté de communes du Pays de Villersexel (CCPV) et du bureau d'études Espaces et Territoires Métis Ingénierie, chargé de la mise en œuvre du futur PLUi, ont expliqué leur démarche aux habitants et élus de Courchaton, Crevans-La Chapelle, Fallon, Georfans, Grammont, Granges-la-Ville, Granges-le-Bourg, Melecey, Secenans et Vellechevreux.

Le PLUi va se substituer au PLU de chaque commune. Il détermine les servitudes d'utilité publiques, les secteurs sauvegardés mais aussi les futures conditions d'aménagement, de vie et d'utilisation des sols de la CCPV, soit 35 communes. La même réunion a eu lieu pour les deux autres secteurs de la CCPV. Un état des lieux a été dressé pour chaque village avec ses besoins et les souhaits des habitants ont été entendus quant à leur quotidien. Des lettres d'information dans lesquelles sont précisés les dates des rencontres et les sujets à l'ordre du jour sont envoyées chaque mois aux habitants.

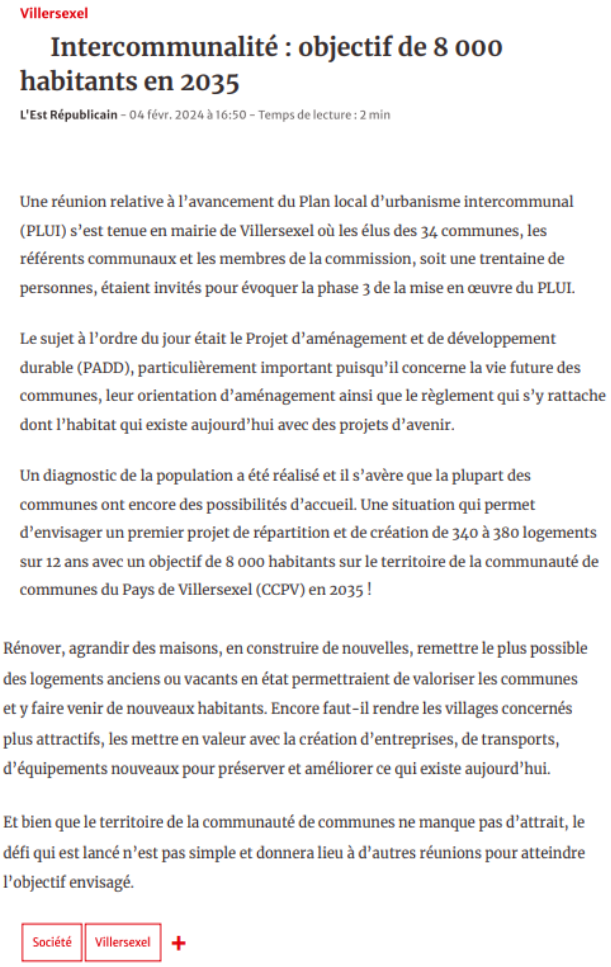
Cette première réunion d'information ne sera sans doute pas la dernière. Et comme l'a dit un participant en quittant la salle : « C'est bien de nous dire ce qu'il se passe. Et puis on aime bien savoir à quelle sauce on va être mangé ! »

Économie | CC du Pays de Villersexel 70A +

Signaler une erreur dans cet article

- de l'avancement du projet,

https://c.estrepublicain.fr/societe/2024/02/04/intercommunalite-objectif-de-8-000-habitants-en-2035



Villersexel

Intercommunalité : objectif de 8 000 habitants en 2035

L'Est Républicain - 04 févr. 2024 à 16:50 - Temps de lecture : 2 min

Une réunion relative à l'avancement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) s'est tenue en mairie de Villersexel où les élus des 34 communes, les référents communaux et les membres de la commission, soit une trentaine de personnes, étaient invités pour évoquer la phase 3 de la mise en œuvre du PLUI.

Le sujet à l'ordre du jour était le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), particulièrement important puisqu'il concerne la vie future des communes, leur orientation d'aménagement ainsi que le règlement qui s'y rattache dont l'habitat qui existe aujourd'hui avec des projets d'avenir.

Un diagnostic de la population a été réalisé et il s'avère que la plupart des communes ont encore des possibilités d'accueil. Une situation qui permet d'envisager un premier projet de répartition et de création de 340 à 380 logements sur 12 ans avec un objectif de 8 000 habitants sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel (CCPV) en 2035 !

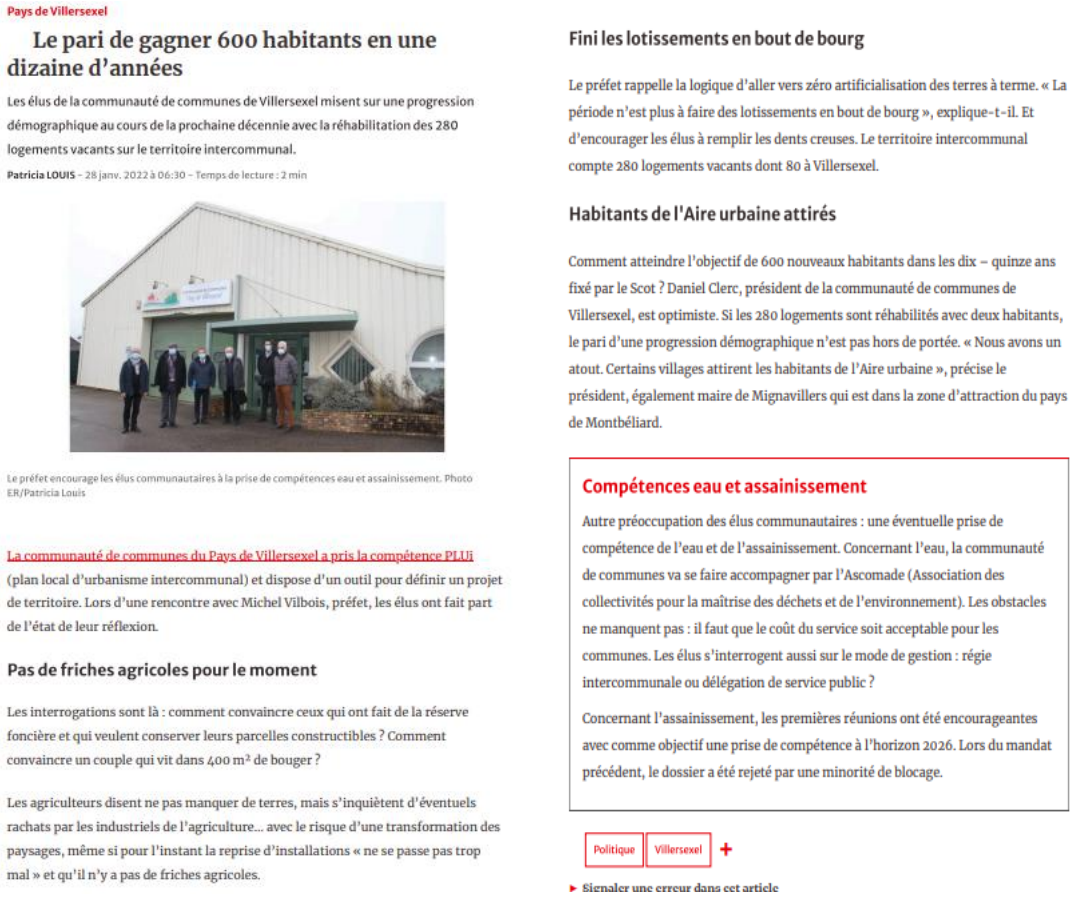
Rénover, agrandir des maisons, en construire de nouvelles, remettre le plus possible des logements anciens ou vacants en état permettraient de valoriser les communes et y faire venir de nouveaux habitants. Encore faut-il rendre les villages concernés plus attractifs, les mettre en valeur avec la création d'entreprises, de transports, d'équipements nouveaux pour préserver et améliorer ce qui existe aujourd'hui.

Et bien que le territoire de la communauté de communes ne manque pas d'attrait, le défi qui est lancé n'est pas simple et donnera lieu à d'autres réunions pour atteindre l'objectif envisagé.

Société | Villersexel +

- des débats en cours.

https://c.estrepublicain.fr/politique/2022/01/28/le-pari-de-gagner-600-habitants-en-une-dizaine-d-annees



Pays de Villersexel

Le pari de gagner 600 habitants en une dizaine d'années

Les élus de la communauté de communes de Villersexel misent sur une progression démographique au cours de la prochaine décennie avec la réhabilitation des 280 logements vacants sur le territoire intercommunal.

Patricia LOUIS - 28 janv. 2022 à 06:30 - Temps de lecture : 2 min

Le préfet encourage les élus communautaires à la prise de compétences eau et assainissement. Photo ER/Patricia Louis

La communauté de communes du Pays de Villersexel a pris la compétence PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et dispose d'un outil pour définir un projet de territoire. Lors d'une rencontre avec Michel Vilbois, préfet, les élus ont fait part de l'état de leur réflexion.

Pas de friches agricoles pour le moment

Les interrogations sont là : comment convaincre ceux qui ont fait de la réserve foncière et qui veulent conserver leurs parcelles constructibles ? Comment convaincre un couple qui vit dans 400 m² de bouger ?

Les agriculteurs disent ne pas manquer de terres, mais s'inquiètent d'éventuels rachats par les industriels de l'agriculture... avec le risque d'une transformation des paysages, même si pour l'instant la reprise d'installations « ne se passe pas trop mal » et qu'il n'y a pas de friches agricoles.

Fini les lotissements en bout de bourg

Le préfet rappelle la logique d'aller vers zéro artificialisation des terres à terme. « La période n'est plus à faire des lotissements en bout de bourg », explique-t-il. Et d'encourager les élus à remplir les dents creuses. Le territoire intercommunal compte 280 logements vacants dont 80 à Villersexel.

Habitants de l'Aire urbaine attirés

Comment atteindre l'objectif de 600 nouveaux habitants dans les dix – quinze ans fixé par le Scot ? Daniel Clerc, président de la communauté de communes de Villersexel, est optimiste. Si les 280 logements sont réhabilités avec deux habitants, le pari d'une progression démographique n'est pas hors de portée. « Nous avons un atout. Certains villages attirent les habitants de l'Aire urbaine », précise le président, également maire de Mignavillers qui est dans la zone d'attraction du pays de Montbéliard.

Compétences eau et assainissement

Autre préoccupation des élus communautaires : une éventuelle prise de compétence de l'eau et de l'assainissement. Concernant l'eau, la communauté de communes va se faire accompagner par l'Ascomade (Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement). Les obstacles ne manquent pas : il faut que le coût du service soit acceptable pour les communes. Les élus s'interrogent aussi sur le mode de gestion : régie intercommunale ou délégation de service public ?

Concernant l'assainissement, les premières réunions ont été encourageantes avec comme objectif une prise de compétence à l'horizon 2026. Lors du mandat précédent, le dossier a été rejeté par une minorité de blocage.

Politique Villersexel +

Signaler une erreur dans cet article

Ces publications ont permis d'élargir la diffusion de l'information au-delà des seuls participants directs aux réunions et de renforcer la transparence de la procédure.

3.2 Dispositifs permanents d'expression et de consultation du public

Conformément aux modalités fixées par la délibération de prescription du 7 juin 2016, des dispositifs permanents ont été mis en place afin de permettre au public de s'informer et de formuler des observations tout au long de l'élaboration du PLUi.

3.2.1 Mise à disposition de registres de concertation

Un registre de concertation a été ouvert :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel,
- dans les 34 mairies des communes membres.

Ces registres ont permis aux habitants de consigner librement leurs observations, remarques et propositions relatives au projet.

Ils sont restés accessibles et ont été analysés régulièrement pendant toute la durée de la procédure.

Bilan :

- 30 sur 35 registres sans observation (voir bilan annexé page 25) ;
- 5 registres comportant des remarques au total 5 observations ;
- 24 contributions distinctes enregistrées au siège (dont 4 observations correspondant aux mêmes observations faites dans 4 communes).

Les observations portaient principalement sur :

- des demandes de classement en zone constructible ;
- des situations foncières individuelles.

Chaque observation a été examinée dans le cadre de l'élaboration du projet.

3.2.2 Adresse postale et adresse électronique dédiées

En plus de l'adresse postale et du numéro de téléphone de la CCPV, une adresse électronique dédiée au PLUi (plui@cc-villersexel.fr) a été mise en place afin de permettre la transmission d'observations par voie dématérialisée.

Ce dispositif a permis :

- d'élargir les possibilités d'expression,
- de faciliter la participation des habitants ne pouvant se déplacer,
- d'assurer une traçabilité des contributions reçues.

L'adresse est demeurée active tout au long de la procédure.

3.2.3 Mise à disposition d'un dossier consultable

Un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement du PLUi a été mis à disposition :

- au siège de la Communauté de communes,
- sur le site internet de la CCPV.

Ce dossier comprenait notamment :

- les éléments de diagnostic,
- les orientations du PADD,
- les supports de présentation des réunions publiques,
- les lettres d'information,
- les documents explicatifs relatifs à la démarche.

Cette mise à disposition permanente a permis au public d'accéder aux informations nécessaires à la compréhension du projet et à la formulation d'observations éclairées.

L’existence conjointe :

- de registres accessibles,
- d’une adresse électronique dédiée,
- d’un dossier consultable,

démontre que la concertation ne s’est pas limitée à des temps ponctuels de réunion mais qu’elle s’est inscrite dans un dispositif continu d’information et d’expression.

► L’ensemble de ces outils (identité visuelle, site internet, vidéo, supports imprimés, articles de presse, registre, etc.) vient compléter les temps d’échange collectifs et individuels (détaillés ci-dessous).

Ils démontrent :

- la volonté d’assurer une information régulière,
- la diffusion large du projet à l’échelle intercommunale,
- l’accessibilité permanente des documents,
- la transparence de la démarche.

Ces éléments participent à la démonstration d’une concertation effective, proportionnée aux enjeux et continue dans le temps.

3.3 Débattre et échanger : une concertation structurée et territorialisée

3.3.1 Les ateliers participatifs en phase diagnostic

Trois ateliers ont été organisés en mai 2022 à Esprels, Courchaton et Mignavillers.

Environ 100 habitants au total ont participé à ces rencontres.

Ces ateliers ont permis :

- d’identifier les représentations collectives du territoire ;
- de qualifier les atouts et fragilités ;
- de formuler les premiers enjeux.

Les échanges ont révélé un attachement profond au cadre de vie, mais également une conscience des fragilités structurelles.

Ils ont constitué un matériau qualitatif déterminant pour l’élaboration du diagnostic territorial.

3.3.2 Les entretiens avec les élus communaux

34 entretiens ont été conduits dans les communes membres.

Cette étape a permis :

- d'articuler vision communale et stratégie intercommunale ;
- d'identifier les projets locaux ;
- de mesurer les équilibres internes du territoire.

Elle a été déterminante dans la structuration de l'armature territoriale retenue dans le PADD.

3.3.3 Les ateliers en phase PADD (World Café – avril 2023)

Deux ateliers ont été organisés en avril 2023, réunissant 63 participants.

Les thématiques abordées : habitat, mobilité, économie, agriculture, services, tourisme.

Ces ateliers ont permis d'affiner les orientations générales et de tester leur acceptabilité sociale.

3.2.4 Les réunions publiques

Des réunions publiques ont été organisées aux étapes clés :

- **21 nov. 2022** – Réunion publique de restitution du diagnostic territorial à **Villersexel**
- **5 déc. 2022** – Réunion publique de restitution du diagnostic territorial à **Athesans**
- **24 oct. 2023** – Réunion publique de présentation des orientations du PADD à **Villersexel**
- **25 juin 2024** - Réunion publique sur le zonage et le règlement à **Esprels**
- **3 juillet 2024**– Réunion publique sur le zonage et le règlement à **Senargent**

Elles ont assuré la continuité entre réflexion stratégique et traduction réglementaire.

3.3.5 Les rencontres agricoles

Six réunions sectorielles ont été organisées avec les exploitants agricoles par la Chambre d'Agriculture (janvier 2023).

Ces échanges ont permis d'intégrer les enjeux agricoles et fonciers dans la stratégie de préservation des ENAF.

3.3.6 Le « PLUI Tour » : une lecture collective du territoire en mouvement

En décembre 2022, la CCPV a organisé un « PLUi Tour » en bus réunissant les maires, référents communaux et techniciens.

Cette démarche ne relevait pas d'une simple visite technique mais d'un dispositif de travail à part entière, inscrit dans la dynamique de concertation.

Le tour en bus avait pour finalités :

- partager une lecture sensible et concrète du territoire ;
- confronter les représentations communales ;
- visualiser les dynamiques paysagères, urbaines et économiques ;
- mettre en cohérence diagnostic et stratégie territoriale.

Il s'agissait de passer d'un territoire administratif à un territoire vécu, parcouru collectivement

Le déplacement physique à travers les communes a permis :

- de percevoir les continuités paysagères ;
- d'identifier les ruptures urbaines ;
- de mieux comprendre la structuration multipolaire ;
- d'objectiver certaines situations foncières ou morphologiques.

Le fait de traverser successivement les villages, les plateaux, les vallées, les zones d'activités et les centralités a rendu visibles les équilibres internes du territoire.

Cette mise en mouvement a favorisé :

- une prise de distance par rapport aux enjeux strictement communaux ;
- une meilleure compréhension des logiques intercommunales ;
- une appropriation collective de l'armature territoriale.

Le PLUi Tour a consolidé plusieurs orientations :

- la nécessité de renforcer les centralités existantes ;
- la priorité au renouvellement urbain dans les enveloppes bâties ;
- la préservation des silhouettes villageoises ;
- la vigilance face à l'étalement linéaire le long des axes.

Il a également permis de mettre en perspective les zones d'activités, les espaces agricoles et les secteurs naturels dans une vision globale.

3.4 Autres modalités de concertation mises en place

D'autres modalités de concertation permettant les échanges et la construction du projet :

- La désignation par chaque commune d'un référent PLUi chargé de participer à la démarche et de rendre compte au sein du conseil municipal des avancées du projet.

- La tenue de nombreux ateliers associant le comité de pilotage du PLUI (membres de la commission aménagement de la CCPV), les maires et les référents PLUi communaux. :
 - PADD : 6 rencontres entre le 8/12/2022 et 25/4/2023
 - OAP : 5 rencontres entre le 21/11/2023 et 27/02/2024
 - Zonage : 4 rencontres entre le 13/03/24 et 17/06/24 (+ rencontres maires + RP)

 - Règlement : 5 rencontres entre le 26/03/2025 et 17/06/2025
 - Bilan de la phase règlement : 18/11/2025
- L'information des secrétaires de mairie lors de leurs conférences administratives : 31 mars 2022 (engagement du PLUi), 7 juillet 2022 (méthodologie et planning), 20 juin 2024 (zonage), 11 décembre 2025 (arrêt du projet PLUi).

- Plusieurs réunions techniques de présentation du diagnostic, du PADD et du projet de PLUi aux personnes publiques associées : 7 novembre 2022 (diagnostic), 8 novembre 2023 (PADD) et 19 novembre 2025 (Règlement, zonage, OAP).

- La DDT de façon générale et d'autres personnes associées (Chambre d'agriculture, PETR des Vosges Saônoises pour le SCoT) ont été sollicitées sur des aspects particuliers.

► L'ensemble des actions détaillées ci-dessus, qu'il s'agisse des temps collectifs d'échange ou du dispositif continu d'information et de communication, atteste de la mise en œuvre effective des modalités de concertation définies par la délibération de prescription.

4. Analyse qualitative des contributions

La démarche de concertation engagée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPV ne s'est pas limitée à une procédure d'information descendante ou à un recueil formel d'observations. Elle a constitué un véritable temps d'écoute et de mise en discussion de l'identité territoriale, des représentations collectives et des attentes sociales.

L'analyse des contributions recueillies — ateliers citoyens, entretiens communaux, réunions publiques, observations écrites — permet de dégager plusieurs enseignements structurants qui ont profondément nourri le projet de territoire.

4.1 Une identité territoriale fortement ancrée dans le cadre de vie et le paysage

Le premier enseignement majeur de la concertation réside dans l'expression quasi unanime d'un attachement profond au cadre de vie. Les habitants décrivent leur territoire d'abord à travers ses qualités sensibles : la nature, la forêt, l'eau, la diversité des paysages, les villages, le patrimoine rural.

Ce registre discursif n'est pas anecdotique. Il révèle que l'identité territoriale de la CCPV repose prioritairement sur une dimension paysagère et environnementale. Le territoire est vécu comme un « territoire au vert », caractérisé par une présence forte de la nature, par des paysages ouverts ou forestiers, par la rivière et par un patrimoine rural encore lisible.

Ce rapport au territoire est affectif autant que fonctionnel. Il se traduit par :

- une fierté des habitants vis-à-vis de leur commune ;
- un attachement au caractère rural ;
- une vigilance face aux évolutions susceptibles d'altérer cette identité.

Ce constat a directement influencé la structuration du PADD, notamment :

- l'inscription de la préservation des paysages comme orientation transversale ;
- la limitation de la consommation foncière ;
- la priorité donnée au renouvellement urbain plutôt qu'à l'extension ;
- la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La concertation a ainsi confirmé que le paysage n'est pas seulement un décor mais un élément constitutif du bien-être et de l'attractivité du territoire.

4.2 Une perception contrastée : entre satisfaction résidentielle et inquiétudes structurelles

Si le cadre de vie est largement valorisé, les échanges ont également révélé une conscience aiguë des fragilités territoriales.

Les habitants décrivent un territoire où « il fait bon vivre » mais où certaines dynamiques suscitent des inquiétudes :

- perte progressive de commerces ;
- vacance et dégradation du bâti dans certains centres ;
- diminution des services publics ;
- difficulté d'accès aux soins ;
- vieillissement démographique ;
- dépendance accrue à l'automobile.

Cette coexistence entre satisfaction résidentielle et inquiétude structurelle est caractéristique des territoires ruraux en transition. Elle traduit un attachement au présent mais une incertitude face à l'avenir.

La concertation a mis en évidence un phénomène central : le territoire est apprécié pour ce qu'il est mais il est perçu comme fragile dans ses équilibres socio-économiques.

Cette tension a conduit à formuler des orientations prudentes :

- maintenir une ambition démographique mesurée ;
- renforcer l'armature territoriale existante ;
- consolider les centralités plutôt que disperser l'effort ;
- soutenir le tissu économique local.

Le PLUi traduit ainsi une stratégie de consolidation plutôt que de transformation brutale.

4.3 Une forte conscience des équilibres territoriaux

Les échanges ont montré que les habitants, loin d'adopter une vision strictement communale, ont largement intégré la dimension intercommunale du projet.

La notion d'armature territoriale, présentée lors des réunions, a trouvé un écho favorable. Les participants ont reconnu :

- le rôle structurant du bourg-centre ;
- l'importance des bourgs relais ;
- la nécessité de préserver l'équilibre entre communes.

Cette reconnaissance n'a pas empêché l'expression d'attentes locales mais elle a favorisé une compréhension des contraintes collectives.

La concertation a ainsi contribué à légitimer la stratégie multipolaire retenue dans le PADD. Elle a permis d'éviter une opposition frontale entre logique communale et logique intercommunale.

Ce point est particulièrement significatif : la concertation a joué un rôle pédagogique dans la construction d'une culture territoriale partagée.

4.4 L'habitat : révélateur des transformations sociales

La thématique de l'habitat a suscité des échanges riches et révélateurs des mutations en cours.

Trois enjeux majeurs ont émergé :

4.4.1 Le vieillissement et les parcours résidentiels

Les habitants ont exprimé la difficulté de « vieillir sur place ». La maison individuelle, modèle dominant, devient parfois inadaptée. L'absence de solutions intermédiaires entre le domicile isolé et l'EHPAD a été pointée.

Cette préoccupation a conduit à intégrer :

- la diversification des formes d'habitat ;
- le développement de logements adaptés ;
- la réflexion sur les parcours résidentiels.

4.4.2 La vacance et la rénovation

La vacance du bâti ancien est perçue comme un problème à la fois esthétique et symbolique. Elle est associée à une forme de déclin.

Les échanges ont confirmé la pertinence d'une stratégie centrée sur :

- la mobilisation des logements vacants ;
- la rénovation énergétique ;
- la requalification des centres.

4.4.3 L'attractivité pour les jeunes ménages

Le besoin de logements abordables a été largement exprimé. Les participants ont identifié un risque : devenir un territoire exclusivement vieillissant.

Ces contributions ont conforté :

- une ambition démographique modérée mais assumée ;
- une production encadrée de logements ;
- la diversification des formes urbaines.

L'habitat apparaît ainsi comme un levier central d'équilibre territorial.

4.5 Mobilité : entre dépendance automobile et aspirations à des alternatives

Les échanges ont mis en évidence une dépendance forte à la voiture individuelle. Cette dépendance est vécue comme contrainte, notamment pour :

- les personnes âgées ;
- les jeunes ;
- les ménages modestes.

La question de la mobilité révèle en réalité une problématique plus large d'accessibilité aux services. Les habitants ne demandent pas nécessairement des infrastructures lourdes, mais :

- une amélioration du transport à la demande ;
- le développement de mobilités douces ;
- une meilleure articulation entre habitat et services.

Ces éléments ont nourri les orientations visant à :

- renforcer les centralités ;
- réduire les besoins de déplacements longs ;
- valoriser la Voie Verte et les liaisons douces.

4.6 Économie et tourisme : une volonté de valorisation sans artificialisation excessive

La concertation a montré une conscience partagée de l'importance du tissu économique local. Le tourisme est perçu comme :

- un moteur réel ;
- un levier d'image ;
- un facteur de vitalité.

Cependant les habitants ont exprimé un attachement à un tourisme « à taille humaine », respectueux des paysages. Cette posture a conduit à privilégier :

- la valorisation des atouts existants ;
- la mobilisation des zones d'activités existantes ;
- la limitation des extensions.

La concertation a ainsi conforté une approche qualitative plutôt que quantitative du développement économique.

4.7 Une participation socialement située mais qualitativement riche

Il convient d'analyser également la sociologie des participants. Les ateliers ont principalement mobilisé :

- des habitants engagés dans la vie locale ;
- une population d'âge moyen ou avancé ;
- des personnes déjà impliquées associativement ou politiquement.

Ce profil n'est pas atypique dans les démarches participatives en milieu rural.

Malgré cette représentation partielle, plusieurs éléments méritent d'être soulignés :

- Les échanges ont été centrés sur l'intérêt collectif ;
- Les contributions ont dépassé les intérêts individuels ;
- Les débats ont été argumentés et constructifs.

La qualité des échanges a compensé les limites quantitatives ou générationnelles.

4.8 Un effet structurant de la concertation sur le projet

Au-delà des apports thématiques, la concertation a produit un effet structurant plus large :

- Elle a permis une appropriation progressive du projet ;
- Elle a renforcé la cohérence entre diagnostic et PADD ;
- Elle a légitimé les choix de modération foncière ;
- Elle a consolidé la stratégie multipolaire.

Le projet arrêté du PLUi ne constitue pas une simple traduction technique, mais l'aboutissement d'un processus d'échanges continus.

Conclusion générale de l'analyse qualitative

La concertation menée dans le cadre du PLUi de la CCPV révèle un territoire :

- attaché à son identité rurale et paysagère ;
- conscient de ses fragilités ;
- soucieux de préserver ses équilibres ;
- favorable à une évolution maîtrisée plutôt qu'à une croissance extensive.

Le PLUi traduit cette volonté collective d'un développement mesuré, qualitatif et équilibré.

La concertation n'a pas seulement enrichi le contenu du projet, elle a contribué à renforcer une culture territoriale partagée et à inscrire le PLUi dans une dynamique de co-construction.

5. Conclusion

Au regard des éléments présentés, il est constaté que :

- la concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées en 2016,
- elle a permis une information régulière du public,
- elle a donné lieu à plusieurs temps d'échange collectif et individuel,
- elle a contribué à l'élaboration du projet.

Le Conseil communautaire est invité :

- à tirer le bilan de la concertation,
- à constater qu'elle s'est déroulée de manière conforme,
- à arrêter le projet de PLUi.

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du bilan, p.2

2. Rappel du cadre et des modalités fixées lors de la prescription (2016), p.2
2.1. Modalités pour s'informer, p.3
2.2. Modalités pour débattre et échanger, p.3
2.3. Modalités pour s'exprimer, p.3

3. Mise en œuvre effective de la concertation, p.3
3.1. Informer : une communication continue et plurielle, p.3
3.1.1. Identité visuelle et charte graphique, p.4
3.1.2. Onglet dédié au PLUi sur le site de la CCPV, p.4
3.1.3. Supports imprimés et diffusés (flyers, affiches, lettres d'information), p.5
3.1.4. Articles de presse, p.8

3.2. Dispositifs permanents d'expression et de consultation du public, p.12
3.2.1. Mise à disposition de registres de concertation, p.12
3.2.2. Adresse postale et adresse électronique dédiées, p.13
3.2.3. Mise à disposition d'un dossier consultable, p.13

3.3. Débattre et échanger : une concertation structurée et territorialisée, p.14
3.3.1. Les ateliers participatifs en phase diagnostic, p.14
3.3.2. Les entretiens avec les élus communaux, p.14
3.3.3. Les ateliers en phase PADD (World Café), p.15
3.3.4. Les réunions publiques, p.15
3.3.5. Les rencontres agricoles, p.15
3.3.6. Le « PLUi Tour » : une lecture collective du territoire, p.15
3.3.7. Autres modalités de concertation mises en place, p.16

4. Analyse qualitative des contributions, p.17
4.1. Une identité territoriale fortement ancrée dans le cadre de vie et le paysage, p.17
4.2. Une perception contrastée : satisfaction résidentielle et inquiétudes structurelles, p.18
4.3. Une forte conscience des équilibres territoriaux, p.19
4.4. L'habitat : révélateur des transformations sociales, p.19
4.4.1. Vieillissement et parcours résidentiels, p.19
4.4.2. Vacance et rénovation, p.19
4.4.3. Attractivité pour les jeunes ménages, p.19
4.5. Mobilité : entre dépendance automobile et aspirations à des alternatives, p.20
4.6. Économie et tourisme : une valorisation maîtrisée, p.20
4.7. Une participation socialement située mais qualitativement riche, p.20
4.8. Un effet structurant de la concertation sur le projet, p.21

5. Conclusion, p.21

ANNEXE

AILLEVANS

RE : Registre des observations PLUI : bilan

AS le maire <mairie.aillevans@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Mme GRIVART,

Pas d'observation sur le registre des observations.

Bien cordialement.

ATHESANS-ETROITEFONTAINE

Re: Registre des observations PLUI : bilan

AS Mairie <mairie@athesans-etroitefontaine.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle
Aucune observation portée sur le registre d'Athesans Etr
bonne réception

AUTRAY LE VAY

RE: Registre des observations PLUI : bilan

AS autreylevay@wanadoo.fr
À 'Isabelle GRIVART'

Bonsoir Isabelle,

Registre des observations : NEANT.

Belle soirée.

Bien cordialement,

BEVEUGE

RE : Registre des observations PLUI : bilan

BS . MAIRIE DE BEVEUGE <mairie.beveuge@wanad
À Isabelle GRIVART

Bonjour,

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre de Beveuge.

Cordialement,

BONNAL

Re: Registre des observations PLUI : bilan

MD Mairie de Bonnal <contact@mairie-bonnal.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour madame Grivart
Pour Bonnal aucune observation sur le registre

Bonne journée
Ghislaine VUILLIER

COURCHATON - Belles Fontaines

Re: Registre des observations PLUI : bilan

CS mairie.courchaton@free.fr
À Isabelle GRIVART

Bonjour,

Aucune observation dans le registre de BELLES-FONTAINES (

Cordialement,

CREVANS ET LA CHAPELLE de CREVANS

RE: Registre des observations PLUI : bilan

CM stephane.bartolo@orange.fr
À 'Isabelle GRIVART'

Bonjour Isabelle,

Nous n'avons aucune observation sur le registre.
Donc un beau cahier vierge réutilisable à disposition...

Bonne journée,

ESPRELS

RE: Registre des observations PLUI : bilan

ES Mairie de Esprels <info@mairie-esprels.fr>
À 'Isabelle GRIVART'

20260210094522.pdf 361 KB
20260210094642.pdf 355 KB

Bonjour,

Ci-joint les observations déposées.
Bonne réception.

1 observation + dossier (CU et plans) : M. RUCH parcelle n°22 et 23 hameau des Patey
Également venus à la CCPV → se reporter au bilan des observations CCPV

FALLON

RE : Registre des observations PLUI : bilan

FS - MAIRIE FALLON <mairie.fallon@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique de ce matin :
RAS pour les observations.
Bien cordialement
Mairie de FALLON

GEORFANS - Belles Fontaines

NB : *pas de retour de la commune de Georfans qui est désormais fusionnée avec celles de Courchaton et Vellechevreux pour former la commune de Belles Fontaines*

GOUHENANS

RE : Registre des observations PLUI : bilan

GS MAIRIE DE GOUHENANS <gouhenans.mairie@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

PETITGIRARD JM GOUHENANS P1.pdf 135 KB
PETITGIRARD JM GOUHENANS P2.pdf 200 KB

Bonjour Isabelle,

Voici la seule remarque déposée à Gouhenans (2 pages).
Bien cordialement

Nathalie DELMER

1 observation + plan : M. PETITGIRARD Michel parcelle n°75

GRAMMONT

Re: Registre des observations PLUI : bilan

GS Maire de Grammont <mairie.grammont@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Madame Grivart,

Il n'est noté aucune observation dans ce fameux registre des observations

Cordialement,

GRANGES LA VILLE

Bonjour Madame GRIVART,

Suite à notre dernier entretien téléphonique, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour le retard et vous informe qu'il n'y a pas eu de remarques des administrés sur le PLUi
Cordialement,

Hugo WALZ,

GRANGES LE BOURG

RE: Registre des observations PLUI : bilan

GL mairie.glb@wanadoo.fr
À 'Isabelle GRIVART'

Bonjour,

Je vous confirme qu'il n'y a aucune observation sur le registre.
Belle journée.

Bien cordialement.

LA VERGENNE

RE : Registre des observations PLUI : bilan

LV - LE MAIRE <mairie.lavergenne@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle,

Excuse-moi, je pensais avoir fait aussi à LA VERGENNE.
Donc aucune observation dans le registre.
Bien cordialement,

LES MAGNY

RE: Registre des observations PLUI : bilan

LM Mairie Les Magny <lesmagny@wanadoo.fr>
À 'Isabelle GRIVART'

Bonjour Isabelle,

Registre des observations : NEANT.

Bien cordialement et belle journée.

LONGEVELLE

RE : Registre des observations PLUI : bilan

LS COMMUNE DE LONGEVELLE <mairiedelongevelle@orange
À Isabelle GRIVART

Bonjour Madame GRIVART,

Je vous informe qu'il n'y a aucune observation dans le registre.

Bien cordialement

MARAST

Re: Registre des observations PLUI : bilan

MS Mairie de MARAST <mairie.marast@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

bonjour Isabelle,

Il n'y a aucune observation pour la commune de MARAST

Bien cordialement

MELECEY

RE : Registre des observations PLUI : bilan

MS Mairie de MELECEY <mairie.melecey@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

bonjour Isabelle,
aucune observation pour MELECEY
bien cordialement

Evelyne RACINE, secrétaire générale de mairie
mairie
7 rue de la mairie
70110 MELECEY
tel : 03 84 20 27 99

MIGNAVILLERS

RE : Registre des observations PLUI : bilan

MS Mairie Mignavillers <mairie.mignavillers@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Demande de Mme Liliane Saint-Dizier.pdf 104 KB
Demande de Mme Aurore Saint-Dizier. 90 KB

Bonjour Mme Grivart,

Veuillez trouver ci-joint deux observations déposées dans le registre.

Vous en souhaitant bonne réception.

Mmes Saint Dizier ont également transmis leur observation à la CCPV → se reporter au bilan des observations CCPV - NB : le projet est autorisé et sous la carte communale en vigueur, il est réalisé.

MOIMAY

RE : Registre des observations PLUI : bilan

MS MAIRIE DE MOIMAY <mairie.moimay@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

MAIRIE DE MOIMAY .vcf 297 octets

Bonjour Isabelle,
Aucune inscription dans le registre.
Bien cordialement

OPPENANS

RE : TR: Registre des observations PLUI : bilan

O Commune de Oppenans <mairie.oppenans@orange
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle,

Registre néant pour la commune d'OPPENANS.

Bien cordialement.

ORICOURT

Re: Registre des observations PLUI : bilan

OS . MAIRIE <mairie.oricourt@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle,

Le cahier concernant ORICOURT ne contient aucune remarque.

Bonne réception.

Cordialement.

Nathalie CHAUDRON

PONT SUR L'OGNON

RE : Registre des observations PLUI : bilan

PS Mairie Pont sur l'Ognon <mairie.pont-lognon@orange.
À Isabelle GRIVART

Bonjour,

Je vous confirme qu'à ce jour aucune mention n'a été apposée sur le registre

A votre disposition pour tout complément d'information.

SAINT FERGEUX

RE : Registre des observations PLUI : bilan

SF Nadine BOUCARD <communesaintferjeux@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

bonjour Isabelle,
Pas d'observations pour la commune de SAINT-FERJEUX
Cordialement

SAINT SULPICE

RE : Registre des observations PLUI : bilan

SS -- LE MAIRE <stsulpice.mairie@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Isabelle.
Pour ce qui concerne Saint-Sulpice, il n'y a pas eu d'observations notifiées dans le registre voué à cet effet.

Vous avez effectivement dû recevoir un ou deux appels de certains propriétaires qui avaient souhaité vous contacter directement.
Je reste disponible si nécessaire.
Bien cordialement.
Stéphanie P.

SECENANS

RE: Registre des observations PLUI : bilan

SS mairie.secenans@orange.fr
À 'Isabelle GRIVART'

Bonjour

En effet, pas d'observation dans notre registre.

Cordialement,

SENARGENT MIGNAFANS

RE : Registre des observations PLUI : bilan

SM SENARGENT-MIGNAFANS <mairie.senargent@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

20260130162616334.pdf 164 KB | 20260130162602252.pdf 890 KB

Bonjour Isabelle,

En retour, les observations relatives au PLUi.

Bon après-midi et bon weekend

Emilie KEMPF
Secrétaire

Parcelle n°53 - M. et Mme Poinsot sont également venus à la CCPV → se reporter au bilan des observations CCPV

TRESSANDANS

PLUI TRESSANDANS

TS mairie chassey lès montbozon <mairie
À plui@cc-villersexel.fr

Bonjour,
Nous n'avons pas d'observation noté sur le registre

Cordialement
Fabienne LETONDELLE
Secrétaire
Mairie de TRESSANDANS

VELLECHEVREUX - Belles Fontaines

RE : Registre des observations PLUI : bilan

VS - MAIRIE <mairie.vellechevreux@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART
Cc vaugier

20260203084358331.pdf 853 KB

Bonjour Mme GRIVART,

Vous trouverez ci-joint l'observation que nous avons recueilli

Vous en souhaitant bonne réception.

M. GAY : pourquoi les parcelles communales 1333, 136 et 1392 ne sont pas intégrées dans la zone constructible ? pourquoi la 142 est tronquée
Également transmis à la CCPV → se reporter au bilan des observations CCPV

VILLAFANS

RE: Registre des observations PLUI : bilan

VS secretariat@mairie-villafans.fr
À 'Isabelle GRIVART'

Bonjour,

Il n'y a pas d'observation.
Cordialement

VILLARGENT

Re: Registre des observations PLUI : bilan

VS Mairie de VILLARGENT <mairie.villargent@wanadoo.fr>
À Isabelle GRIVART

bonjour Isabelle,

aucune observations pour la commune de VILLARGENT

Cordialement

VILLERS LA VILLE

Re: Registre des observations PLUI : bilan

F FOURNIER <jac.fournier17@orange.fr>
À Isabelle GRIVART

Bonjour Madame GRIVART,
Je vous remercie pour votre message.
A ce jour je n'ai reçu aucune doléance écrite de mes concitoyens.
De ce fait je n'ai aucune observation à vous transmettre.

VILLERSEXEL

RE: Registre des observations PLUI : bilan

VS Mairie de Villersexel <mairie@mairie-villersexel.com>
À Isabelle GRIVART

Bonjour,

Je vous informe que le registre des observations du PLUi ne comporte aucune annotation

Cordialement,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 070-247000714-20260226-2026_005-DE

Annexe à la délibération d'arrêt du PLUi du 26 février 2026 - Bilan de la concertation

Rappel des modalités de la concertation définies par la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi (7 juin 2016).

- Modalités de concertation pour s'informer
 - Affichage des différentes délibérations à la CCPV et dans chaque mairie
 - Diffusion d'articles dans le journal communautaire, dans les bulletins communaux dès la prescription du PLUI
 - Sur le site internet, une rubrique sera dédiée à la réalisation du PLUI et son évolution
 - Mise à disposition dans les mairies de brochures expliquant la démarche du PLUI
 - Une exposition présentant le PADD pourra être organisée en différents lieux du territoire.
 - Un dossier de synthèse sera disponible au siège de la CCPV, pour chacune des grandes étapes de l'élaboration du PLUI jusqu'à l'arrêt du projet.
- Modalités de concertation pour débattre et échanger
 - Permanences au siège de la CCPV et localement en commune en fonction du besoin
 - Réunions publiques de concertation à la phase de définition des zonages et du règlement
- Modalités de concertation pour s'exprimer
 - Un registre de concertation destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet, dans les mairies et au siège de la CCPV
 - Jusqu'à l'arrêt du projet, le public pourra envoyer ses remarques par courrier postal adressé à Communauté de Communes du Pays de Villersexel - M. le Président- 144, rue de la Prairie – 70110 VILLERSEXEL ou par message électronique à plui@cc-villersexel.fr

Déroulement et bilan de la concertation :

- Modalités de concertation pour s'informer
 - Les différentes délibérations relatives au PLUi ont été diffusées sur le site internet :
 - Prescription du PLUi et modalités de concertation avec la population (7 juin 2016)
 - Modalités de collaboration entre les communes et la CCPV (12 avril 2022)
 - Débat communautaire sur les orientations du projet (7 novembre 2023) et ajustements des orientations d'aménagement et de développement (16 septembre 2025)
 - Des articles ont été diffusés :
 - Dans le magazine communautaire diffusé dans toutes les boites aux lettres : *magazine de décembre 2023, 2024 et 2025*
 - Sur l'application Panneau Pocket des communes en disposant
 - Dans l'Est Républicain et les Affiches :

 ER du 1er avril 2022 : « Un projet pour l'avenir du territoire »
 ER du 1er décembre 2023 : « Urbanisme intercommunal : une réunion concernant les 34 communes »

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 070-247000714-20260226-2026_005-DE

Les Affiches du 5 janvier 2024 : « Plein feux sur le PLUi »
ER du 24 septembre 2025 : « Un conseil communautaire entre urbanisme et finances »
Les Affiches du 26 septembre 2025 : Débat d'orientations du PADD

- 3 lettres d'information dédiées au PLUi ont été diffusées dans toutes les boites aux lettres :
 - *Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble demain ?*
 - *Le temps de la concertation sur le projet d'aménagement et de développement durables*
 - *La concertation pour l'élaboration du PLUI : ça continue !*
- Sur le site internet, une rubrique est dédiée au PLUi et à son avancement depuis le démarrage en novembre 2021 :
- Mise à disposition dans les mairies d'un dossier de PLUi que les communes peuvent alimenter avec l'agenda semestriel qu'elles reçoivent, les compte-rendu de réunion, les lettres du PLUi expliquant la démarche et son avancement
- Un dossier de synthèse sera disponible au siège de la CCPV, pour chacune des grandes étapes de l'élaboration du PLUI jusqu'à l'arrêt du projet. Ce dossier a été mis à jour suivant les étapes clés : PADD puis projet de règlement écrit et graphiques (zonage) et OAP.

➢ <u>Modalités de concertation pour débattre et échanger</u>

- La chargée de projet PLUi est joignable au siège de la CCPV et localement en commune en fonction du besoin ; son contact est diffusé sur chaque publication relative au PLUi et sur le site internet ;
- 8 réunions publiques ont été organisées aux étapes clés du PLUi. L'invitation est diffusée par une « lettre du PLUi » ou un flyer distribué dans toutes les boites aux lettres, sur le site internet et sur Panneau Pocket :
 - *Engagement de la démarche / constitution des ateliers citoyens : 10 mai 2022 à Esprels – 11 mai 2022 à Courchaton – 12 mai 2022 à Mignavillers*
 - *Diagnostic : restitution le 21 novembre 2022 à Villersexel – Lundi 5 déc. 2022 à Athesans*
 - *PADD – Présentation des orientations : 24 octobre 2023*
 - *Zonage et règlements : 25 juin 2024 à Esprels et 3 juillet 2024 à Senargent.*

➢ <u>Modalités de concertation pour s'exprimer</u>

- Un registre de concertation destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet, dans les mairies et au siège de la CCPV :
 - *29 registres ne contiennent aucunes observations ou demandes.*
 - *5 registres contiennent 5 remarques (dont 4 également déposées sur le registre de la communauté de communes).*
 - *Le registre disponible à la communauté de communes consigne ainsi 24 remarques et demandes (sans les relances et doublons correspondant aux observations déposées sur les registres communaux) issues des mails, courriers*

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 070-247000714-20260226-2026_005-DE

adressés au président, appels téléphoniques et rendez-vous sollicités sur l'adresse mail de contact (plui@cc-villersexel.fr).

- D'autres modalités de concertation permettant les échanges et la construction du projet :
 - La désignation par chaque commune d'un référent PLUi chargé de participer à la démarche et de rendre compte au sein du conseil municipal des avancées du projet ;
 - La tenue de 2 ateliers - associant le comité de pilotage du PLUI (membres de la commission aménagement de la CCPV), les maires et les référents PLUi communaux
 - *PADD : 6 rencontres entre le 8/12/2022 et 25/04/2023*
 - *OAP : 5 rencontres entre le 21/11/2023 et 27/02/2024*
 - *Zonage : 4 rencontres entre le 13/03/2024 et 17/06/2024 (complétées par les rencontres avec les maires + Réunion publiques)*
 - *Règlement : 5 rencontres entre le 26/03/2025 et 17/06/2025*
 - *Bilan de la phase règlementaire : 18/11/2025*
 - L'organisation de 6 rencontres de secteur avec les exploitants agricoles (janvier 2023) par la Chambre d'agriculture
 - Un « PLUi tour » en bus (décembre 2023) avec les maires et référents communaux pour sillonner le territoire et croiser les regards
 - L'information des secrétaires de mairie lors de leurs conférences administratives : 31 mars 2022 (engagement du PLUi), 7 juillet 2022 (méthodologie et planning), 20 juin 2024 (zonage), 11 décembre 2025 (arrêt du projet PLUi)
 - Plusieurs réunions techniques de présentation du diagnostic, du PADD et du projet de PLUi aux personnes publiques associées : 7 novembre 2022 (diagnostic), 8 novembre 2023 (PADD) et 19 novembre 2025 (Règlement, zonage, OAP). La DDT de façon générale et d'autres personnes associées (Chambre d'agriculture, PETR des Vosges Saônoises pour le SCoT) ont été sollicitées sur des aspects particuliers.

Dès lors, **Monsieur le Président** conclut que les modalités de concertation définies ont été mises en œuvre pendant la durée de l'élaboration du PLUi. Le présent bilan met fin à la période de concertation préalable. Il rappelle également que le PLUi arrêté par le Conseil Communautaire sera soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet ainsi que de faire valoir leurs observations avant l'approbation définitive du PLUi.